

MAISON DES JEUNES

SAINT-CYPRIEN

ANNEE 2023



**PROJET PEDAGOGIQUE DE
LA MAISON DE JEUNES (MDJ)
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR**

Organisateur : Mairie de Saint-Cyprien.

Sommaire :

<u>1) Rappel des principaux éléments du projet éducatif :</u>	Page 3
<u>a) Les objectifs éducatifs :</u>	Page 3
<u>b) Les actions éducatives :</u>	Page 3
<u>c) L'activité :</u>	Page 4
<u>2) Descriptif de l'accueil :</u>	Page 4
<u>3) Les intentions éducatives du directeur :</u>	Page 5
<u>4) Objectifs pédagogiques :</u>	Page 6
<u>a) Objectifs pédagogiques de l'accueil périscolaire :</u>	Page 6
<u>b) Le fonctionnement :</u>	Page 6
<u>5) Equipe d'animation, rôle et fonction de chacun :</u>	Page 7
<u>a) Equipe d'animation :</u>	Page 7
<u>b) Rôle et fonction de l'équipe :</u>	Page 8
<u>6) Le Cadre, la loi :</u>	Page 9
<u>a) Les points non négociables :</u>	Page 9
<u>b) Consignes importantes :</u>	Page 10
<u>c) Infirmierie :</u>	Page 10
<u>7) Les évaluations :</u>	Page 10
<u>8) Le budget :</u>	Page 10

1) Rappel des principaux éléments du projet éducatif :

Le service animation/jeunesse organise le temps périscolaire et extrascolaire. Il assure le relais de l'éducation et concoure activement à l'évolution et à la structuration des jeunes. Les adolescents viennent librement (les plus âgés et selon la proximité de leur domicile à la MDJ) ou les parents qui travaillent décident de mettre leurs enfants à la maison des jeunes.

Le but étant de permettre aux adolescents de passer des moments agréables et de favoriser la découverte et l'éveil de chacun en s'amusant et en respectant leur rythme de vie.

Les activités de loisirs doivent être partie prenante du processus éducatif du jeune, la mise en place de ces dernières doit tenir compte des besoins et des envies de chacun d'eux.

L'accueil se doit d'être un lieu de découverte et d'innovation.

a) Les objectifs éducatifs :

Le respect de l'individu :

- L'esprit de responsabilité envers lui-même et les autres ;
- Le respect du travail ;
- Le goût du travail terminé et donc le goût de l'effort ;
- L'ouverture sur les autres dans les relations humaines et fraternelles.

L'éducation à la socialisation :

- Multiplier les situations qui favorisent des relations positives à autrui impliquant respect, solidarité et confiance ;
- Permettre à l'enfant d'exercer son esprit critique sans avoir recours à la violence.

L'éducation à l'autonomie et à la responsabilité :

- La responsabilité constitue un ensemble indissociable de droits et de devoirs ;
- L'individu responsable est doté de pouvoir pour le choix et l'exercice de ses actions ;
- L'individu responsable bénéficie de moyens d'action et de la liberté d'en user ;
- L'individu responsable est capable de rendre compte de ses actes et assume la conséquence de ses choix.

L'épanouissement personnel :

- La prise de conscience de ses capacités et aptitudes propres ;
- La pratique d'activité qui favorise l'expression de la personnalité, qui permet également les situations de réussites ;
- L'initiative de l'enfant doit être privilégiée ;
- L'information sur les moyens doit être donnée.

b) Les actions éducatives :

- La prise en compte des rythmes de vie et aménagement de l'espace ;
- Permettre l'émergence de projets d'enfants ;
- Développer des pratiques culturelles en liaison avec les partenaires municipaux.

c) L'activité :

- C'est par le jeu, sous toutes ses formes que les jeunes construisent leur personnalité ;
- Proposer des activités adaptées afin de rendre possible des situations de réussite ;
- L'enfant s'engage volontairement et totalement sur l'activité proposée.

2) Descriptif de l'accueil :

Adresse :

Maison des jeunes,
39 Avenue du Roussillon,
66 750 Saint-Cyprien.

N° de téléphone : 07.60.14.75.62

Mail : mdj@stcyprien.fr

N° d'agrément DDCS : 066ORG0143

Police d'assurance : n°0R206662

Adresse de l'organisateur :

Mairie de Saint-Cyprien,
Place Desnoyer,
66750 Saint-Cyprien.

N° de téléphone : 04.68.37.68.00

Mail : contact@stcyprien.fr

Adjointe déléguée en charge de l'enfance et de la jeunesse : Mme GUICHARD Pascale.

Horaires d'ouverture de l'accueil :

Temps périscolaire : la maison des jeunes est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h et les mercredis de 14h à 18h.

Temps extrascolaire : les samedis après-midi de 14h à 18h.

Pendant les vacances scolaires, la maison des jeunes est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Selon la programmation, l'accueil peut être assuré de 9h à 18h en journée continue. De plus, des soirées sont également organisées de 18h à 22h30 une ou deux fois par vacances.

Séjours : l'équipe d'animation organise une à deux fois par an des séjours courts de 2 à 4 nuitées.

Capacité d'accueil et tranche d'âge du public accueilli sur la structure :

La maison des jeunes accueille les adolescents de 11 à 18 ans et a une capacité d'accueil de 36 enfants en extrascolaire et de 24 enfants en périscolaire.

Les locaux :

L'ACM sans hébergement comprend :

Une salle de 160 m² avec : un WC handicapé et une douche, un coin cuisine, un espace jeux (babyfoot, billard, ping-pong et jeux vidéo) ainsi qu'une grande table pour les activités manuelles. Les bureaux du service animation jeunesse se trouvent aussi dans l'enceinte de la MDJ. Un parking est à proximité pour le personnel et les parents.

Une cour extérieure où se trouve un salon de jardin créé par les jeunes, un parking à vélo et un garage.

Les locaux sont adaptés pour accueillir des adolescents aux besoins particuliers (handicap, porteur d'un PAI etc....).

3) Les intentions éducatives du directeur :

Il est primordial de favoriser l'autonomie des adolescents, en amenant la notion de plaisir, de leur permettre de se sentir libre. Pour ceux qui fréquentent l'accueil tout au long de l'année, la notion de bien être est essentielle au sein de la structure. Leur laisser le libre choix, c'est-à-dire leur permettre de s'exprimer, de choisir librement les activités et de faire des propositions.

Il est important de respecter le rythme de vie de chaque adhérent, de leur permettre d'élargir leur connaissance par la découverte d'activités sportives, manuelles ou culturelles.

La socialisation : c'est de faire prendre conscience aux jeunes de leurs environnements, avec ses règles, ses obligations et ses codes pour amener et faciliter leur intégration dans la vie sociale. C'est aussi permettre que chaque adolescent ne se sente pas isolé mais trouve sa place au sein du groupe.

La mixité : Il est primordial que chaque adolescent se sente bien au sein de la structure quel que soit son genre, ces origines ou sa morphologie. Nous sommes vigilants à ce que chaque enfant soit accueilli de la même manière en adaptant les activités pour toucher un maximum leurs attentes.

Mission éducative :

La mission principale des animateurs est l'accueil éducatif de l'adolescent, en tenant compte également de sa situation familiale.

Aussi, des savoirs spécifiques doivent être mis en œuvre.

- **Le savoir-vivre** : la mission d'accueil suppose la mise en place d'un climat relationnel permettant la convivialité, qui nécessite l'écoute et le respect tant à l'égard des familles que l'ensemble du personnel intervenant ;

- **Le savoir-être** : en tant que référent d'un groupe de jeunes, l'équipe doit être porteuse d'une image positive du monde adulte, et ce aussi bien avec les adolescents qu'avec les familles ;
- **Le savoir-faire** : l'équipe d'animation possède les capacités et les compétences nécessaires à la réalisation des activités proposées en référence au projet pédagogique. Tous les moyens utiles à leur préparation, à leur organisation et à leur finalité seront employés dans la mesure de notre budget et de l'effectif animateur ;
- **Le savoir-faire-faire** : l'équipe d'animation est capable de transmettre et d'accompagner les enfants dans les apprentissages spécifiques au sein de l'accueil ;
- **Le faire-savoir** : les animateurs contribuent à donner aux adhérents le goût du travail terminé et mettent en valeur leurs réalisations (affichages, expositions etc....)

4) Objectifs pédagogiques :

a) Objectifs pédagogiques de l'accueil (EC = être capable) :

L'autonomie :

- **EC** d'être acteur de la vie de l'accueil (les jeunes devront participer à la vie de l'accueil, feront des propositions d'activités, encadreront les activités en autonomie...);
- **EC** de choisir librement une activité proposée et de s'y tenir jusqu'au bout (l'adolescent peut choisir l'activité de son choix, mais s'il la commence, il doit la finir) ;
- **EC** d'utiliser le matériel mis à disposition de bout en bout (demander, utiliser, ranger).

Le vivre ensemble :

- **EC** de s'intégrer dans un groupe (tous les adolescents sont accueillis de façon personnalisée est présenté à l'ensemble des autres jeunes) ;
- **EC** de respecter ses camarades, l'équipe d'animation et les intervenants.

L'environnement :

- **EC** de créer des actions de préservation de l'environnement ;
- **EC** de diffuser des messages de prévention à la population.

Le patrimoine culturel :

- **EC** d'inculquer aux adolescents les traditions catalanes ;
- **EC** de travailler avec les adolescents sur des projets en partenariat avec les différentes associations, structures de la commune.

b) Le fonctionnement :

L'accueil :

L'accueil des adolescents s'effectue sur les temps d'ouverture de la maison des jeunes. Pour les sorties extérieures nécessitant un trajet en bus, nous demandons aux adhérents de venir

15 minutes avant l'heure du rendez-vous, les animateurs sont présents pour assurer l'ouverture de la structure.

Les activités :

Différents types d'activités sont proposées durant l'année :

- **Activités à la maison des jeunes** : nous organisons au sein de la structure des activités de loisirs, sportives, manuelles et créatives. Nous utilisons aussi la structure pour les différents projets que nous menons pendant l'année.
- **Activité extérieure** : nous avons un accès gratuit aux différentes structures de la commune ou de l'E.P.I.C. durant l'année, (Stade municipal, Grand stade, la Prade...). Les déplacements se font soit un minibus de la mairie de Saint-Cyprien soit à pied. Pendant les vacances, nous réalisons des sorties avec des prestataires qui nécessitent un trajet en bus, nous nous rendons également dans les autres points jeunes de la communauté des communes pour des rencontres intercommunales (sportive, ludique, culturelle...).
- **Les séjours** : une à deux fois par an, nous organisons des séjours courts d'une à quatre nuitées. Afin de réduire certains coûts, nous partageons ces derniers avec le centre de loisirs de la commune ou les autres points jeunes de la Communauté des communes.

Les inscriptions :

Pour chaque période (mercredi, samedi, vacances scolaires et séjours) un programme d'activités est envoyé par mail et signalé par SMS aux parents. Après réception de ce dernier, les parents remplissent la fiche d'inscription et la retourne par mail ou directement à la maison des jeunes. Les adhérents domiciliés sur la commune de Saint-Cyprien sont prioritaires, puis ceux de la communauté des communes « Sud Roussillon » et pour finir les jeunes habitants les autres communes. Une priorité est donnée aux adolescents qui s'investissent et qui participent activement durant l'année à la vie de l'accueil.

5) Equipe d'animation, rôle et fonction de chacun :

a) Equipe d'animation :

Directeur :

- NOU Benjamin, BPJEPS APT, UCC Dir ACM ;

Directeur adjoint (Coordinatrice du service enfance jeunesse):

- FEUTRIER Florence, animateur territorial ;

Animateur :

- NEGRE Kristelle, BAFA.
- Saisonnier (Occasionnellement sur les périodes de vacances) ;
- Stagiaires BAFA (Occasionnellement sur les périodes de vacances).

b) Rôle et fonction de l'équipe :

1) Le directeur :

Pédagogique :

- Assurer la sécurité physique et morale des jeunes ;
- Rédiger conjointement avec son équipe un projet pédagogique présentant les conditions, le fonctionnement, les objectifs et l'organisation de l'accueil, en rapport avec les intentions éducatives de la commune ;
- Garantir la qualité des activités et des actions proposées dans le respect de la réglementation en vigueur.

Management :

- Garantir la qualité des activités proposées ;
- Effectuer des réunions avec le coordinateur du service afin de maintenir un suivi ;
- Assurer le suivi et la formation des animateurs ;
- Assurer le suivi des stagiaires BAFA ou autre.

Administratif :

- Assurer le suivi des inscriptions des jeunes (dossier à jour) ;
- Constituer le registre du personnel (diplôme, casier judiciaire, carnet de santé...) ;
- Effectuer la transmission au service des ressources humaines, du planning des agents pour chaque période ;
- Effectuer la transmission des états de présence des jeunes selon les délais établis par la CAF ;
- Gestion budgétaire des crédits alloués à l'accueil ;
- Assurer la déclaration de l'accueil sur le site de téléprocédure des accueils de mineurs.
- Préparation des bons de commande ;
- Préparation des plannings sur Abellium, logiciel utilisé par la commune afin de les transmettre à la régie municipale pour la facturation.

Communication / Développement :

- Assurer la diffusion et la communication d'informations aux familles (presse, réseaux sociaux, mail, SMS) ;
- Etablir un travail partenarial avec les acteurs locaux (Education nationale, associations, centre de loisirs, maisons de retraites, services municipaux, inter PJ...).

2) Les animateurs :

Pédagogique :

- Assurer la sécurité physique et morale des jeunes ;
- Accompagner les jeunes dans la vie quotidienne ;
- Être un référent pour l'adolescent et sa famille ;
- Participer activement à la vie de l'accueil ;
- Participer à l'élaboration du projet pédagogique et y adhérer ;

- Préparer et proposer des projets d'activités adaptés (maîtriser, diversifier, mettre en valeur et évaluer).

Administratif :

- Tenir les fiches de présence des jeunes à jour ;
- Tenir les documents relatifs à la sécurité des jeunes à jour (cahier d'infirmier, vaccinations... ;
- Rendre les documents administratifs dans les délais impartis (service ou directeur de l'accueil) ;

Communication et informations :

- Connaître et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité ;
- Transmettre les informations aux familles concernant la journée de leurs enfants ;
- Signaler tout problème concernant un jeune, le matériel ou les locaux ;
- Participer aux réunions d'équipe.

Connaissances :

- Réglementation DDETS concernant les activités et les taux d'encadrement ;
- Connaissance de l'enfant et de son rythme de vie ;

Compétences attendues :

- Devoir de réserve ;
- Respect de la hiérarchie ;
- Titulaire du BAFA ou en cours minimum.

Qualités personnelles :

Ecoute et disponibilité, capacité à se remettre en question, aptitude à travailler en équipe, dynamisme, motivation et adaptation aux différents changements (horaires, lieu d'exercice...)

6) Le Cadre, la loi :

a) Les points non négociables :

- La sécurité physique et morale des jeunes ;
- Les droits et devoirs des fonctionnaires territoriaux ;
- Le respect des jeunes, des parents et de ses collègues ;
- Avoir un langage correct avec les jeunes ;
- En cas d'absence, prévenir sa hiérarchie ;
- Le respect du matériel et des locaux ;
- L'observation et l'écoute tant en réunion de travail avec l'équipe d'animation que lors des temps passé sur l'accueil ;
- Le respect du projet pédagogique et du projet d'animation ;
- Le respect des horaires de travail ;
- L'interdiction de fumer dans les locaux et en présence des jeunes ;

- L'interdiction de consommer de l'alcool ou de la drogue.

b) Consignes importantes :

Ne jamais laisser partir un enfant seul s'il n'est pas autorisé ou si la personne venant chercher le jeune n'est pas renseignée sur la fiche sanitaire ou fiche d'inscription.

Dans le cas contraire ou si un jeune reste après 18h :

- 1 : Prévenir le directeur ;
- 2 : Contacter les parents ou personne mentionnée sur fiche de renseignements ;
- 3 : Ne jamais ramener un enfant à son domicile soi-même avec son véhicule personnel ;
- 4 : Contacter la gendarmerie.

c) Infirmierie :

Un cahier de soins sera mis à la disposition des animateurs dans le bureau de la maison des jeunes. Tout soin porté à un jeune, même minime, devra être noté sur le cahier, et signé par le directeur chaque semaine. En cas de doute, ne pas hésiter à contacter le 15 et noter précisément ce qui a été demandé.

Les parents seront avertis le soir ou appelés dans la journée si besoin.

7) Les évaluations :

Une réunion sera tenue à la fin de chaque période (la dernière semaine avant les vacances et durant la semaine suivant les vacances) afin de faire le point sur cette dernière :

- L'objectif pédagogique est-il en évolution ?
- Discussion sur le fonctionnement ;
- Les différents problèmes rencontrés ;
- Les animations ont pu être menées correctement ?
- Le matériel est-il en bon état ?

8) Le budget :

Un budget annuel de 27 000 euros est alloué à la maison des jeunes, il comprend :

- Les différentes commandes de matériel pour la structure (ateliers créatifs, jeux vidéo, équipement sportif, petit mobilier...) ;
- L'alimentation ;
- Les séjours ;
- Les trajets en bus ;
- Les formations des agents ;
- Les prestataires extérieurs ;
- L'entretien matériel de la structure (Billard, vélos, consoles de jeux...).

Ce budget ne prend pas en compte la masse salariale des agents.